

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°3 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;
M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.**

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°3 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 02

Point en exergue – Compte administratif 2025

Rapporteur : François BOET, 1^{er} vice-président

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (le Syndicat) a été créé en avril 2018. Il assure la restauration des milieux aquatiques et la prévention des inondations pour le compte de ses quatre membres : Angers Loire Métropole, Vallées du Haut Anjou, Anjou Loir et Sarthe et Loire Layon Aubance.

Le périmètre du Syndicat s'étend sur cinq grandes entités hydrographiques (Loir, Sarthe, Mayenne, Maine, Romme) représentant un territoire d'environ 1500 km². La Maine est un des derniers grands affluents de la Loire et dispose d'un bassin versant de plus de 22 000 km². Le Syndicat a pour vocation de participer à l'atteinte du bon état écologique des rivières et des zones humides par des travaux de restauration de leur morphologie notamment. Le Syndicat anime aussi un Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) sur les Basses Vallées Angevines pour travailler avec le territoire à une meilleure prise en compte de ce risque dans de nombreux domaines. Fin 2025, il admet un effectif de 6 employés (6 ETP).

En 2025, des chantiers de restauration des milieux aquatiques ont été menés par le Syndicat et des études réalisées pour préparer les futurs travaux. Deux études de diagnostics de bassins versants ont été lancées sur le Pont-Rame et le Brionneau pour préparer le futur programme d'actions du Syndicat. Ces travaux et études sont subventionnés par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire le Syndicat finançant le reste à charge. En 2025, pour permettre la réalisation des travaux de restauration du Piron à Champigné, le Syndicat a intégré le programme européen Life Revers'eau, porté par la Région des Pays de la Loire et bénéficie d'un financement européen. Ce chantier a aussi fait l'objet de financement privé, au travers de la participation de la Fondation Vinci, permettant de diminuer le reste à charge du Syndicat.

Concernant la prévention des inondations, des projets portés dans le cadre du PAPI des Basses Vallées Angevines ont été réalisés et subventionnés par le FPRNM et le FEDER. Ainsi, après plus d'un an de travail, janvier 2025 s'est ouvert sur le mois de la commémoration de la crue de 1995 et s'est terminé le 4 février 2025 par une journée de clôture dédiée à la rivière. Plus de 1 300 personnes ont pu profiter d'un parcours initiatique pour appréhender les inondations, participer à des conférences, des expositions photos et des diffusions de reportages.

Le résultat 2025 fait apparaître un excédent de fonctionnement qui est essentiellement dû à un décalage de rendu d'études en 2026, ce qui a entraîné des décalages de paiement en 2025 et à une non consommation des résultats antérieurs, l'équilibre budgétaire étant respecté entre dépenses et recettes.

Les résultats de clôture du Compte Administratif 2025 font apparaître :

- un excédent de 199 220,66 € en section de fonctionnement ;

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°3 (dans l'ordre du jour)

- un excédent de 7 970,30 € en section d'investissement.

DELIBERE

A – Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2025 après examen ;

B – Prend acte de la situation financière globale de clôture de l'exercice, après prise en compte des résultats antérieurs, et arrête le résultat de clôture l'exercice 2025 à 207 190,96 € se décomposant comme suit :

	Résultats de clôture de l'exercice 2024	Part affecté à l'investissement 2025	Recettes 2025	Dépenses 2025	Résultat de l'exercice 2025	Résultat de Clôture de l'exercice 2025
Investissement	4208,30		3 762,00	0,00	3 762,00	7 970,30
Fonctionnement	189 464,56	0,00	1 513 792,12	1 504 036,02	9 756,10	199 220,66
Total	193 672,86	0,00	1 517 554,12	1 504 036,02	13 518,10	207 190,96

C – Constate que le solde des restes à réaliser ainsi que la couverture des besoins de financement de la section d'investissement sont néants, et que le résultat global de 2025 et celui de la section d'investissement sont positifs, et,

1) Reporte l'ensemble du résultat de fonctionnement au budget supplémentaire 2026 ; soit 199 220,66 € en report de fonctionnement au compte 002 « résultats de fonctionnement reporté »

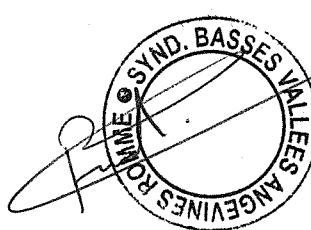
2) Reporte l'ensemble du résultat d'investissement au budget supplémentaire 2026, soit 7 970,30 € en report de recette d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » ;

D - Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Groupements de collectivités : Syndicat Mixte BVAR (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20008082800011

POSTE COMPTABLE : Le SGC Angers

M. 57

Compte administratif

Voté par nature

BUDGET : Synd Mixte BVA Romme (3)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	5
B - Pour mémoire : Modalités de vote du budget	6
C1 - Exécution du budget - Résultats	7
C2 - Exécution du budget - RAR Dépenses	8
C3 - Exécution du budget - RAR Recettes	9

II - Présentation générale

A - Vue d'ensemble - Exécution du budget	10
B1 - Equilibre financier - Investissement	11
B2 - Equilibre financier - Fonctionnement	12
C1 - Balance générale - Dépenses	13
C2 - Balance générale - Recettes	15

III - Adoption du CA

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	17
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	21
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	23
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	24
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	25
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	26
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	28
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	32
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	35

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	37
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet
B1.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'emprunts avec refinancement	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

B1.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.9 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	38
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8.1.1 - Concours attribués à des tiers	Sans Objet
B8.1.2 - Liste des subventions versées aux communes	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	39
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
B12.1 - Variation du patrimoine - Entrées	42
B12.2 - Variation du patrimoine - Sorties	43
B13 - Opérations liées aux cessions	44
B14 - Etat des travaux en régie	Sans Objet
B15.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Sans Objet
B15.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	45
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	47
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	48
C2.1 - Situation des AP	50
C2.2 - Situation des AE	51
C3.1 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par nature	52
C3.2 - Impact du budget pour la transition écologique - Répartition par fonction	59

D - Autres éléments d'information

D1.1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D1.2.1 - Services assujettis à la TVA - Vue d'ensemble	Sans Objet
D1.2.2 - Services assujettis à la TVA - Détail investissement	Sans Objet
D1.2.3 - Services assujettis à la TVA - Détail fonctionnement	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D2.3 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 3 : Patrimoine	Sans Objet
D3.1 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Entrées	66
D3.2 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 CU) - Sorties	67
D4 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
D5 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale	Sans Objet
D6 - Actions de formation des élus	Sans Objet
D7 - Etat relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Sans Objet
D8 - Compte d'emploi du fonds commun des services d'hébergement	Sans Objet
D9 - Identification des flux croisés	Sans Objet
D10 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	68
D11 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D12.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D12.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D13.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D13.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
D14.1 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Etat de synthèse	Sans Objet
D14.2 - Suivi des opérations au titre du NPNRU - Détail	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également pour les collectivités de moins de 3500 habitants qui opteraient pour le régime des AP-AE de l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9 et avant l'adoption de son budget primitif. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.3 et C2.4 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	258597.0

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	5.80
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	5.22
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.00%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0.00
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	20.22%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99.11%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.00%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0.0%
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.0%

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
POUR MEMOIRE : MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE					
	Mandats émis	Titres émis	Reprise résultats exercice antérieur (1)	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 504 036,02	1 517 554,12	193 672,86	A1	207 190,96
Investissement	0,00	3 762,00	(2) 4 208,30	A2	7 970,30
Dont 1068		0,00			
Fonctionnement	1 504 036,02	1 513 792,12	(3) 189 464,56	A3	199 220,66

RESTES A REALISER (4)					
	Dépenses		Recettes	Solde (B) (5)	
TOTAL des RAR	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1 0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (6)		
TOTAL	A1 + B1	207 190,96
Investissement	A2 + B2	7 970,30
Fonctionnement	A3 + B3	199 220,66

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) A reporter au budget primitif ou au budget supplémentaire N+1.

(5) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(6) Indiquer le signe : – si déficit ou besoin de financement, + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE	II
VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET	A

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 1 504 036,02	G 1 513 792,12
	Section d'investissement	B 0,00	H 3 762,00

REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C 0,00 (si déficit)	I 189 464,56 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 4 208,30 (si excédent)

		=	=
TOTAL EXERCICE (réalisations + reports N-1)	= A + B + C + D	1 504 036,02	= G + H + I + J
			1 711 226,98

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E + F 0,00	= K + L 0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A + C + E 1 504 036,02	= G + I + K 1 703 256,68
	Section d'investissement	= B + D + F 0,00	= H + J + L 7 970,30
	TOTAL CUMULE	= A + B + C + D + E + F 1 504 036,02	= G + H + I + J + K + L 1 711 226,98

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice.

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – INVESTISSEMENT	B1

SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	0,00	0,00
Total des réalisations d'équipement		0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
Total des réalisations financières		0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00
Total des réalisations réelles en investissement		I 0,00	II 0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	3 762,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
Total des réalisations d'ordre en investissement		III 0,00	IV 3 762,00

TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

TOTAL	I + III 0,00	II + IV 3 762,00
--------------	---------------------	-------------------------

RESULTATS ANTERIEURS

001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté	V 0,00	VI 4 208,30
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés		VII 0,00

TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V 0,00	II + IV + VI + VII 7 970,30
SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)	7 970,30	

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE	II
EQUILIBRE FINANCIER – FONCTIONNEMENT	B2

SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS

(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	1 160 369,78	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	205,71
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	303 350,84	73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00
		731 Fiscalité locale	0,00
		74 Dotations et participations (1)	1 506 719,99
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	36 553,40	75 Autres produits de gestion courante (1)	1,67
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		
014 Atténuations de produits	0,00	013 Atténuations de charges (1)	5 505,12
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
Total dépenses de gestion des services	1 500 274,02	Total recettes de gestion des services	1 512 432,49
66 Charges financières	0,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	1 359,63
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	0,00	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	I 1 500 274,02	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	II 1 513 792,12

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	3 762,00	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	III 3 762,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	IV 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE	I + III 1 504 036,02	TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE	II + IV 1 513 792,12
---	-----------------------------	---	-----------------------------

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 189 464,56

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	I + III + V 1 504 036,02	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	II + IV + VI 1 703 256,68
---	---------------------------------	---	----------------------------------

SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)	199 220,66
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	C1

MANDATS EMIS (y compris sur les restes à réaliser N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté	0,00
---	-------------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
011 Charges à caractère général (9)	1 160 369,78		1 160 369,78
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	303 350,84		303 350,84
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	36 553,40	0,00	36 553,40
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	3 762,00	3 762,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	1 500 274,02	3 762,00	1 504 036,02

Pour information D 002 Résultat négatif reporté	0,00
--	-------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autorité de gestion.

(8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	C2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser sur N-1)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
19 Neutral. et régul. d'opérations		0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		3 762,00	3 762,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	3 762,00	3 762,00

1068 Excédent de fonctionnement capitalisé N-1	0,00
---	-------------

Pour information R001 Solde d'exécution positif reporté	4 208,30
--	-----------------

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL Réalisé
013 Atténuations de charges (8)	5 505,12		5 505,12
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	205,71		205,71
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	1 506 719,99		1 506 719,99
75 Autres produits de gestion courante (8)	1,67	0,00	1,67
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	1 359,63	0,00	1 359,63
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 513 792,12	0,00	1 513 792,12

Pour information R002 Résultat positif reporté	189 464,56
---	-------------------

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES						A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 208,30	0,00	0,00	4 208,30	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 763,00	0,00	0,00	3 763,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (5)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00
Pour information : D001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00					
Total des dépenses d'investissement cumulées		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

- (1) Dépenses engagées non mandatées.
- (2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES				A

Chapitre		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		3 763,00	3 762,00	0,00	1,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	0,00			
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	3 763,00	3 762,00		1,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 763,00	3 762,00		1,00
Pour information : R001 Solde d'exécution positif reporté		4 208,30			
Total des recettes d'investissement cumulées		7 971,30	7 970,30	0,00	1,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts - réalisations - RAR au 31/12.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(6) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA						III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE						A1

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	4 208,30	0,00	0,00	4 208,30	0,00	0,00
2088	Autres immobilisations incorporelles	4 208,30	0,00	0,00	4 208,30	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	3 763,00	0,00	0,00	3 763,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	3 763,00	0,00	0,00	3 763,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 971,30	0,00	0,00	7 971,30	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00	0,00		0,00		0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00	0,00		0,00		0,00
	Charges transférées (7)	0,00	0,00		0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00		0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00	0,00		0,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

- (1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.
- (2) Dépenses engagées non mandatées.
- (3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.
- (4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Cumul des réalisations	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, réalisations gérées hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.
(2) Dépenses engagées non mandatées.
(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		3 763,00	3 762,00	0,00	1,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00	0,00		
040	<i>Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)</i>	3 763,00	3 762,00		1,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	1 436,00	1 435,00		1,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	200,00	200,00		0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 127,00	2 127,00		0,00
041	<i>Opérations patrimoniales (10)</i>	0,00	0,00		0,00
Total des recettes d'ordre		3 763,00	3 762,00		1,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	0,00	470 650,74	0,00	1 504 036,02
011	Charges à caractère général (3)	1 483 013,76	1 160 369,78	0,00	0,00	322 643,98	0,00	1 160 369,78
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	437 500,00	303 350,84	0,00	0,00	134 149,16		303 350,84
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	46 410,00	36 553,40	0,00	0,00	9 856,60	0,00	36 553,40
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 966 923,76	1 500 274,02	0,00	0,00	466 649,74	0,00	1 500 274,02
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses financières		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 970 923,76	1 500 274,02	0,00	0,00	470 649,74	0,00	1 500 274,02
023	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00					
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	3 763,00	3 762,00			1,00		3 762,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 763,00	3 762,00			1,00		3 762,00

Pour information : 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00						
---	------	--	--	--	--	--	--

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	0,00	470 650,74	0,00	1 504 036,02
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------	-------------	---------------------

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits sans emploi (2)
TOTAL		1 785 222,20	1 513 792,12	0,00	0,00	271 430,08
013	Atténuations de charges (3)	0,00	5 505,12	0,00	0,00	-5 505,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 263,00	205,71	0,00	0,00	9 057,29
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 775 959,20	1 506 719,99	0,00	0,00	269 239,21
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	1,67	0,00	0,00	-1,67
Total des recettes de gestion des services		1 785 222,20	1 512 432,49	0,00	0,00	272 789,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	1 359,63	0,00	0,00	-1 359,63
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes financières		0,00	1 359,63	0,00	0,00	-1 359,63
Total des recettes réelles		1 785 222,20	1 513 792,12	0,00	0,00	271 430,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Pour information : 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	189 464,56				
---	-------------------	--	--	--	--

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 974 686,76	1 703 256,68	0,00	0,00	271 430,08
--	---------------------	---------------------	-------------	-------------	-------------------

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RF 042 = DI 040*).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
TOTAL		1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	0,00	470 650,74	0,00	1 504 036,02
011	Charges à caractère général (4)	1 483 013,76	1 160 369,78	0,00	0,00	322 643,98	0,00	1 160 369,78
60622	Carburants	8 500,00	6 068,39	0,00	0,00	2 431,61	0,00	6 068,39
60632	Fournitures de petit équipement	1 750,00	620,22	0,00	0,00	1 129,78	0,00	620,22
60636	Habillement et vêtements de travail	1 380,00	1 362,22	0,00	0,00	17,78	0,00	1 362,22
6064	Fournitures administratives	715,20	482,04	0,00	0,00	233,16	0,00	482,04
60662	Vaccins et sérums	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	331,74	0,00	0,00	268,26	0,00	331,74
611	Contrats de prestations de services	195 384,00	101 712,30	0,00	0,00	93 671,70	0,00	101 712,30
61351	Matériel roulant	11 000,00	10 152,00	0,00	0,00	848,00	0,00	10 152,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	1 010 488,22	869 030,37	0,00	0,00	141 457,85	0,00	869 030,37
61551	Entretien matériel roulant	3 288,00	2 932,32	0,00	0,00	355,68	0,00	2 932,32
6156	Maintenance	6 774,00	5 400,00	0,00	0,00	1 374,00	0,00	5 400,00
6161	Multirisques	7 112,00	7 111,17	0,00	0,00	0,83	0,00	7 111,17
617	Etudes et recherches	46 371,69	0,00	0,00	0,00	46 371,69	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	6 000,00	1 965,60	0,00	0,00	4 034,40	0,00	1 965,60
62268	Autres honoraires, conseils	45 400,00	33 360,41	0,00	0,00	12 039,59	0,00	33 360,41
6231	Annonces et insertions	3 000,00	2 794,04	0,00	0,00	205,96	0,00	2 794,04
6232	Fêtes et cérémonies	1 040,00	834,60	0,00	0,00	205,40	0,00	834,60
6233	Foires et expositions	27 445,31	25 490,65	0,00	0,00	1 954,66	0,00	25 490,65
6236	Catalogues et imprimés	500,00	280,80	0,00	0,00	219,20	0,00	280,80
6238	Divers	53 569,00	46 177,60	0,00	0,00	7 391,40	0,00	46 177,60
6251	Voyages, déplacements et missions	3 920,00	3 078,65	0,00	0,00	841,35	0,00	3 078,65
627	Services bancaires et assimilés	700,00	500,00	0,00	0,00	200,00	0,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	700,00	374,90	0,00	0,00	325,10	0,00	374,90
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 800,00	3 193,62	0,00	0,00	606,38	0,00	3 193,62
62878	Remb. frais à des tiers	41 500,00	36 728,40	0,00	0,00	4 771,60	0,00	36 728,40
6288	Autres services extérieurs	976,34	387,74	0,00	0,00	588,60	0,00	387,74

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	437 500,00	303 350,84	0,00	0,00	134 149,16		303 350,84
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	168,40	0,00	0,00	131,60		168,40
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 500,00	3 017,81	0,00	0,00	482,19		3 017,81
64111	Rémunération principale titulaires	72 000,00	68 149,53	0,00	0,00	3 850,47		68 149,53
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	3 260,88	0,00	0,00	1 739,12		3 260,88
64118	Autres indemnités	33 000,00	27 816,26	0,00	0,00	5 183,74		27 816,26
64131	Rémunérations	139 500,00	78 917,15	0,00	0,00	60 582,85		78 917,15
64132	SFT, indemnité de résidence	500,00	98,86	0,00	0,00	401,14		98,86
64138	Primes et autres indemnités	33 000,00	25 087,52	0,00	0,00	7 912,48		25 087,52
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	49 700,00	38 991,87	0,00	0,00	10 708,13		38 991,87
6453	Cotisations aux caisses de retraites	56 000,00	28 368,18	0,00	0,00	27 631,82		28 368,18
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	7 500,00	3 806,44	0,00	0,00	3 693,56		3 806,44
6455	Cotisations pour assurance du personnel	15 000,00	11 755,56	0,00	0,00	3 244,44		11 755,56
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00		0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	18 600,00	12 316,38	0,00	0,00	6 283,62		12 316,38
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 800,00	1 596,00	0,00	0,00	204,00		1 596,00
6488	Autres	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	46 410,00	36 553,40	0,00	0,00	9 856,60	0,00	36 553,40
65311	Indemnités de fonction	36 000,00	32 288,76	0,00	0,00	3 711,24	0,00	32 288,76
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	1 825,08	0,00	0,00	174,92	0,00	1 825,08
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 700,00	2 438,36	0,00	0,00	261,64	0,00	2 438,36
65315	Formation	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	1,20	0,00	0,00	8,80	0,00	1,20
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 966 923,76	1 500 274,02	0,00	0,00	466 649,74	0,00	1 500 274,02
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)	Pour information, réalisations gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, réalisations gérées hors AE
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des charges financières et spécifiques		4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00		0,00
Total des dépenses réelles		1 970 923,76	1 500 274,02	0,00	0,00	470 649,74	0,00	1 500 274,02
023	Virement à la section d'investissement	0,00						
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	3 763,00	3 762,00			1,00		3 762,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 763,00	3 762,00			1,00		3 762,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (8)	0,00	0,00			0,00		0,00
Total des dépenses d'ordre		3 763,00	3 762,00			1,00		3 762,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Dépenses engagées non mandatées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – ADOPTION DU CA	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12 (2)	Crédits sans emploi (3)
TOTAL		1 785 222,20	1 513 792,12	0,00	0,00	271 430,08
013	Atténuations de charges (4)	0,00	5 505,12	0,00	0,00	-5 505,12
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	5 505,12	0,00	0,00	-5 505,12
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 263,00	205,71	0,00	0,00	9 057,29
706888	Autres	5 500,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
7078	Autres marchandises	3 763,00	0,00	0,00	0,00	3 763,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	205,71	0,00	0,00	-205,71
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 775 959,20	1 506 719,99	0,00	0,00	269 239,21
74718	Autres participations Etat	95 500,00	71 320,88	0,00	0,00	24 179,12
7472	Participation régions	321 787,20	247 187,29	0,00	0,00	74 599,91
74751	Participation GFP de rattachement	646 110,00	650 752,76	0,00	0,00	-4 642,76
74772	Participation FEDER	24 600,00	0,00	0,00	0,00	24 600,00
747888	Autres	687 962,00	537 459,06	0,00	0,00	150 502,94
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	1,67	0,00	0,00	-1,67
75888	Autres	0,00	1,67	0,00	0,00	-1,67
Total des recettes de gestion des services		1 785 222,20	1 512 432,49	0,00	0,00	272 789,71
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	1 359,63	0,00	0,00	-1 359,63
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	1 359,63	0,00	0,00	-1 359,63
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles		1 785 222,20	1 513 792,12	0,00	0,00	271 430,08
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00			0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (7)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00			0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 7512) (8)

Accusé de réception en préfecture
649-200000828-20260212-BF-2036-03-BF
Date de réception : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Recettes justifiées non titrées.

(3) Crédits sans emploi = crédits ouverts – réalisations – RAR au 31/12.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
52337704CT7SMBVAR	21/02/2024	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52337704CT8SMBVAR	16/06/2025	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500.00 €		24-janv.-2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202- Frais de documents d'urbanisme	5	24/01/2024
L	2051- Concessions. brevet. licences et droit similaires	2	24/01/2024
L	2121- Plantations. arbres et arbustes	15	24/01/2024
L	2128- Autres agencements de terrains	15	24/01/2024
L	21828- Matériel de transports (véhicules)	8	24/01/2024
L	21848 - Matériel informatique	3	24/01/2024
L	21848 - Autres matériel de bureau et mobilier	10	24/01/2024
L	2188 - Autres immobilisations corporelles	8	24/01/2024
L	Construction sur sol d'autrui	0	24/01/2024

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		5,00	0,00	5,00	1,00	2,00	3,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	2,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00
Technicien principal	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		7,00	1,00	8,00	3,00	2,00	5,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Syndicat Mixte BVAR - Synd Mixte BVA Romme - CA - 2025

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				133 571,58		
Adjoint Administratif	C	ADM	366.0	15 220,75	332-8-2°	CDD assistante comptable (01/01 au 14/10/2025)
Ingénieur	A	TECH	518.0	43 850,12	332-8-2°	CDD directeur
Technicien	B	TECH	420.0	28 063,67	332-8-2°	CDD technicien de riviere (01/01 au 07/09/2025)
Technicien principal	B	TECH	406.0	46 437,04	332-8-2°	CDD technicien de riviere
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				133 571,58		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel.
ANIM : Animation.
POL : Police.
POMP : Sapeurs-pompiers.
X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
326, 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
343-1, 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
333-1, 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – ENTREES	B12.1

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date d'acquisition	Désignation du bien	N° d'inventaire	Valeur d'acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d'amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – VARIATION DU PATRIMOINE – SORTIES	B12.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) Selon les dispositions du code général des collectivités locales applicables à la collectivité.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES OPERATIONS LIEES AUX CESSIONS	B13

Pour mémoire		Crédits ouverts (BP + DM)
Chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00

Produit des cessions		Réalizations
Compte 775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
Compte 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	0,00

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 208,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 208,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 (C)	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	4 208,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	4 208,30

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	3 763,00	3 762,00	0,00	3 762,00
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	3 763,00	3 762,00	0,00	3 762,00
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	4 208,30			4 208,30
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00		0,00
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	4 208,30			4 208,30
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				7 970,30

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recettes"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		0,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		3 763,00	III 3 762,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (2)	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		3 763,00	3 762,00
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
281838	Autre matériel informatique	1 436,00	1 435,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200,00	200,00
28188	Autres immo. corporelles	2 127,00	2 127,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.
(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.
(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.
(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.
(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
C – ANNEXES BUDGETAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.
(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.
(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.
(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A125	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A130	Réseaux et installations de voirie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A135	Réseaux divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A140	Installations techniques, agencements et matériel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A155	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,
- 2111 « Terrains nus »,
- 2115 « Terrains bâtis »,
- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,
- 21312 « Bâtiments scolaires »,
- 21318 « Autres bâtiments publics »,
- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,
- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,
- 2138 « Autres constructions »,
- 2151 « Réseaux de voirie »,
- 2152 « Installations de voirie »,
- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,
- 21828 « Autres matériels de transport »,
- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,
- 2313 « Constructions en cours »,
- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,
- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)	Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0 Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5 Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1 Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2 Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3 Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4 Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3 APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4 RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5 Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6 Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7 Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8 Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTION DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Action économique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
8	Transports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL_2026_02-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D’INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) – ENTREES	D3.1

ETAT DES ENTREES D’IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l’urbanisme) (1)

Modalités et date d’acquisition	Désignation du bien	N° d’inventaire	Valeur d’acquisition (coût historique)	Cumul des amortissements au 31/12/N	Durée d’amortissement en années (2)
TOTAL GENERAL			0,00	0,00	
Acquisitions à titre onéreux			0,00	0,00	
Acquisitions à titre gratuit			0,00	0,00	
Mise à disposition			0,00	0,00	
Affectation			0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage			0,00	0,00	
Divers			0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Si le bien acquis est amortissable, indiquer la durée d'amortissement.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – VARIATION DU PATRIMOINE (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) – SORTIES	D3.2

ETAT DES SORTIES DES BIENS D'IMMOBILISATIONS (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) (1)

Modalités et date de sortie (2)	Désignation du bien	Date d'entrée	Valeur d'acquisition (coût historique)	Durée amortissement en années	Cumul amortissements antérieurs à l'exercice	VNC le jour de la cession	Prix de cession	Plus ou moins values (3)	VNC au 31/12 de l'exercice pour les cessions partielles (4)
TOTAL GENERAL							0,00	0,00	
Cessions à titre onéreux							0,00	0,00	
Cessions à titre gratuit							0,00	0,00	
Mise à disposition							0,00	0,00	
Affectation							0,00	0,00	
Mises en concession ou affermage							0,00	0,00	
Mise à la réforme							0,00	0,00	
Divers							0,00	0,00	

(1) En application du c) de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, il convient de retracer dans cet état les acquisitions et les cessions réalisées pendant la durée de l'exercice par le concessionnaire d'aménagement.

(2) Afficher une ligne par cession, qu'elle soit totale ou partielle.

(3) Plus ou moins value = prix de cession - VNC (valeur nette comptable) le jour de la cession.

(4) La VNC au 31/12 est différente de 0 s'il s'agit de cessions partielles.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 971,30	0,00	0,00	7 971,30
RECETTES	7 971,30	3 762,00	0,00	4 209,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	470 650,74
RECETTES	1 974 686,76	1 513 792,12	0,00	460 894,64

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 971,30	0,00	0,00	7 971,30
RECETTES	7 971,30	3 762,00	0,00	4 209,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	470 650,74
RECETTES	1 974 686,76	1 513 792,12	0,00	460 894,64

(1) Y compris les rattachements.

IV – ANNEXES	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – PRESENTATION AGREGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	D10

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	7 971,30	0,00	0,00	7 971,30
RECETTES	7 971,30	3 762,00	0,00	4 209,30
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	1 974 686,76	1 504 036,02	0,00	470 650,74
RECETTES	1 974 686,76	1 513 792,12	0,00	460 894,64
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	1 982 658,06	1 504 036,02	0,00	478 622,04
TOTAL GENERAL DES RECETTES	1 982 658,06	1 517 554,12	0,00	465 103,94

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 221

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : mercredi 4 février 2026

Présenté par (1), le vice-président, François Boet
A, le Rive de l'air en Anjou le 12 fév 2026

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Conseil Syndical de SM BVAR
A, le Rive de l'air en Anjou le 12 fév 2026
Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A, le

Angers le 13 fév 2026

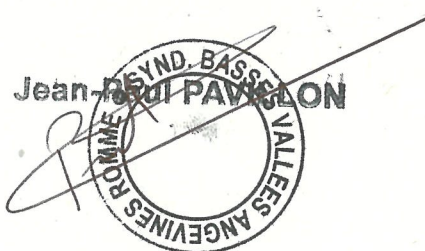
(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

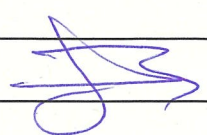
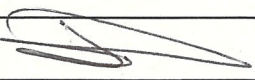
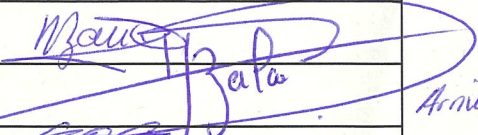
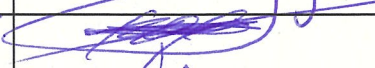
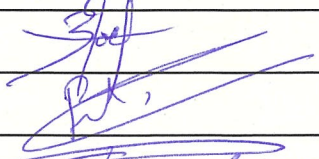
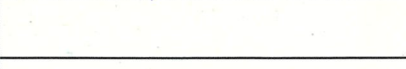
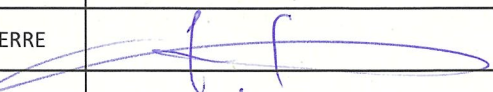
(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

Le Président,

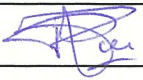
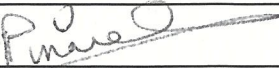
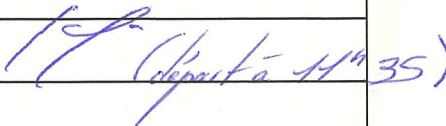
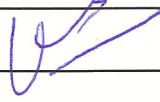
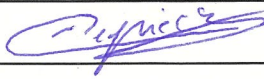
Jean-Paul PAVILLON



SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLES ANGEVINES ET DE LA ROMME
COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
EMARGEMENT

Structure	Titulaire		Signature
	Nom	Prénom	
CCVHA	BRU	JEAN-PIERRE	
	CHEREAU	CATHERINE	
	MEIGNAN	ANTOINE	
	DRIANCOURT	MARC-ANTOINE	
CCALS	BLONDET	JACQUES	
	LECOURT	SYLVIE	
	BEAUMONT	JEAN-PAUL	
	RIGAUD	MARIE-PIERRE	
CCLLA	BERLAND	YVES	
	ALLAIN	JEROME	
	BOET	FRANCOIS	
CUALM	PAVILLON	JEAN-PAUL	
	RAIMBAULT	JEAN-FRANCOIS	
	CAILLEAU	MARC	
	BARAIZE	DAVID	
	MIGNOT	JEAN-PIERRE	
	PASDELOUP	DANIEL	
	PHILIPPEAU	CHRISTIAN	
	FOUCHER	SYLVIE	
	CHALOPIN	JEAN-MICHEL	
	ALUSSE	JOELLINE	

Arrivée à 10h40.

Structure	Suppléants		Signature
	Nom	Prénom	
CCVHA	SANTENAC	RACHEL	
	FERRON	PATRICK	
	BELLANGER	DOMINIQUE	
CCALS	PINARD	ANNIE	
	DIARD	FRANCOISE	
	CHASSOULIER	GERARD	
CCLLA	BENETTA	NICOLAS	
	GENEVOIS	JACQUES	
	HERGUAIS	MATTHIEU	
CUALM	PREZELIN	JEAN-PHILIPPE	
	BOUGUE	HENRI	
	BIROT	PHILIPPE	
Structure	Membres à titre consultatif		Signature
	Nom	Prénom	
	HAMARD	Marie-Jo	
Structure	Autres personnes présentes		Signature
	Nom	Prénom	
SMBVAR	DEGRIECK	Bertrand	
	GUTIERREZ	Elodie	
	PERSICO	Céline	
	RIOBE	Anne-Laure	
	PARELLE	Léa	
CCALS	BOMMERT	Eloise	
CCVHA	STASSE	Romain	
CCALS	BASTIDE	Laure	
CUALM	ROTONDARO	Isabelle	
CUALM	COMMERE	Géraldine	
CCLLA	VITRAI	Bruno	

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°04 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;

M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;

MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;

MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;

M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;

M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FÉVRIER 2026

N°04 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 03

Point en exergue – Budget supplémentaire 2026

Rapporteur : Le Président, M. Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Un Budget Supplémentaire est nécessaire pour prendre en compte la reprise des résultats 2025 en section de fonctionnement et d'investissement après le vote du Compte administratif, ainsi que l'inscription au budget 2026 de nouvelles dépenses et recettes.

En 2026 des dépenses supplémentaires sont à inscrire au budget, permettant la prise en compte de dépenses engagées mais non terminée en 2025 :

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 62268 « Autres honoraires, conseils » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 23 681,83 €.

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 611 « Contrats de prestations de services » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 100 173,00 €.

Ainsi au titre de l'année 2026, des dépenses supplémentaires sont à inscrire sur la ligne 615232 « Entretien et réparations sur bien immobiliers - Réseaux » (chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs) pour un montant de 11 837,37 €.

Des dépenses complémentaires, au titre de l'année 2026 sont mises en place en section de fonctionnement et réparties de la manière suivante :

Sur le chapitre globalisé 011 – autres services extérieurs pour un montant de 43 528,46 € inscrits sur la ligne 6261 « Frais d'affranchissements ».

Sur le chapitre globalisé 012 – charges de personnels pour un montant de 15 K€ inscrits sur la ligne 64132 « Personnel non titulaire – SFT et indemnités de résidence ».

Sur le chapitre globalisé 67 – charges spécifiques pour un montant de 5 K€ inscrits sur la ligne 673 « Titres annulés sur exercices antérieurs ».

Ainsi, en section de fonctionnement, pour équilibrer ces dépenses, des recettes supplémentaires sont prévues :

- Le résultat de 2025 à reporter en recettes de fonctionnement au compte 002 est de 199 220,66 € ;

Ainsi, en section d'investissement :

- Le résultat de 2025 à reporter en recettes d'investissement au compte 001 est de 7 970,30 € ;
- Pour équilibrer ces recettes supplémentaires, des dépenses supplémentaires :
 - Sont inscrites sur la ligne 2088 « Autres immobilisations incorporelles » (Chapitre 20 – Autres immobilisations incorporelles) pour 7 970,30 € ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°04 (dans l'ordre du jour)

Vu le vote du Compte de Gestion en date du 12 février 2026,

Vu le vote du Compte administratif en date du 12 février 2026,

DELIBERE

Approuve le budget supplémentaire du budget principal de l'exercice 2026.

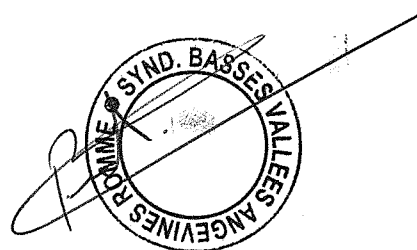
	Chapitre	Imputation	Dépenses	Recettes	Solde
Section de fonctionnement	011	D 615232	11 837,37		
	011	D 611	100 173,00		
	011	D 62268	23 681,83		
	011	D 6261	43 528,46		
	Chapitre 011		179 220,66		
	012	D 64132	15 000,00		
	Chapitre 012		15 000,00		
	67	D 673	5 000,00		
	Chapitre 67		5 000,00		
	002	R 002		199 220,66	
Total section de fonctionnement			199 220,66	199 220,66	0,00
Section d'investissements	20	D 2088	7 970,30		
	Chapitre 20		7 970,30		
	001	R 001		7 970,30	
Total section d'investissement			7 970,30	7 970,30	0,00

Autorise le Président à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.



Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Groupements de collectivités : Syndicat Mixte BVAR (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20008082800011

POSTE COMPTABLE : Le SGC Angers

M. 57

Budget supplémentaire

Voté par nature

BUDGET : Synd Mixte BVA Romme (3)

ANNEE 2026

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	Sans Objet
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	Sans Objet
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Sans Objet
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	Sans Objet

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Sans Objet
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	Sans Objet
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	43
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet

C - Annexes budgétaires

C1.1 - Equilibre budgétaire	46
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	48
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	49

D - Autres éléments d'information

D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet

V - Arrêté et signatures

A - Arrêté et signatures	51
--------------------------	----

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	258597

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	0.00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	6.76
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	6.04
3	Dépenses d'équipement brut / population	0.06%
4	Encours de dette / population (2) (3)	0.00
5	DGF / population	0
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	23.82%
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	112.19%
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.56%
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	0
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.56

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 0.00%
- Investissement : 0.00%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (1)	
TOTAL DU BUDGET	1 504 036,02	1 517 554,12	193 672,86	A1	207 190,96
Investissement	0,00	3 762,00	(2) 4 208,30	A2	7 970,30
Fonctionnement	1 504 036,02	1 513 792,12	(3) 189 464,56	A3	199 220,66

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 0,00	III + IV 0,00	B1	0,00	
Investissement	I 0,00	III 0,00	B2	0,00	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	207 190,96
Investissement	A2 + B2	7 970,30
Fonctionnement	A3 + B3	199 220,66

(1) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	7 970,30	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 7 970,30

=

=

=

Total de la section d'investissement (3)	7 970,30	7 970,30
--	----------	----------

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	199 220,66	0,00

+

+

+

REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit) 0,00	(si excédent) 199 220,66

=

=

=

Total de la section de fonctionnement (4)	199 220,66	199 220,66
---	------------	------------

TOTAL DU BUDGET (5)	207 190,96	207 190,96
---------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	7 970,30
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	8 762,00	0,00	0,00	0,00	8 762,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 762,00	0,00	7 970,30	7 970,30	16 732,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 762,00	0,00	7 970,30	7 970,30	16 732,30

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	8 762,00	0,00	7 970,30	7 970,30	16 732,30
--------------	-----------------	-------------	-----------------	-----------------	------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 732,30
---	------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	3 762,00		0,00	0,00	3 762,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		8 762,00		0,00	0,00	8 762,00

TOTAL	8 762,00	0,00	0,00	0,00	8 762,00
--------------	-----------------	-------------	-------------	-------------	-----------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	7 970,30
--	-----------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	16 732,30
---	------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

8 762,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le 049-200080828-20260212-DEC202603-BF

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEC202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 101 290,90	0,00	179 220,66	179 220,66	1 280 511,56
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	401 500,00	0,00	15 000,00	15 000,00	416 500,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	46 410,00	0,00	0,00	0,00	46 410,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 549 200,90	0,00	194 220,66	194 220,66	1 743 421,56
66	Charges financières	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 553 200,90	0,00	199 220,66	199 220,66	1 752 421,56

023	Virement à la section d'investissement (5)	5 000,00		0,00	0,00	5 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	3 762,00		0,00	0,00	3 762,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		8 762,00		0,00	0,00	8 762,00

TOTAL	1 561 962,90	0,00	199 220,66	199 220,66	1 761 183,56
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
-------------------------------	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 761 183,56
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 262,00	0,00	0,00	0,00	9 262,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 552 700,90	0,00	0,00	0,00	1 552 700,90
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion courante		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	1 561 962,90
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	1 561 962,90

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	1 561 962,90
--------------	---------------------	-------------	-------------	-------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE	199 220,66
-------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 761 183,56
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	8 762,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-----------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	7 970,30	0,00	7 970,30
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total	7 970,30	0,00	7 970,30

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE	0,00
---	------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 970,30
--	----------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	179 220,66		179 220,66
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	15 000,00		15 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total	199 220,66	0,00	199 220,66

+

D 002 RESULTAT REPORTE	0,00
------------------------	------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	199 220,66
---	------------

En préfecture
049 200080828 20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	7 970,30
--	-----------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	7 970,30
---	-----------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731 Fiscalité locale	0,00		0,00
74 Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges			0,00
Recettes de fonctionnement – Total	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828/2026-0212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception en préfecture : 16/02/2026

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
R 002 RESULTAT REPORTE			199 220,66
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			199 220,66

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I			II			III = I + II
TOTAL	8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
204 Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	8 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement	8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles	8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
040 Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté (9)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	7 970,30
---	-----------------

Accusé de réception en préfecture
049-200000020-20260212-DL202603-BI
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-2000080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	3 762,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 762,00		0,00	0,00	0,00

R001 Solde d'exécution positif reporté (8)	7 970,30
---	-----------------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
---------------------------------------	-------------

Total des recettes d'investissement cumulées	7 970,30
---	-----------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante.

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE								A1

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
2088	Autres immobilisations incorporelles	0,00	0,00		7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	8 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	8 762,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
Total des dépenses financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		8 762,00	0,00	0,00	7 970,30	7 970,30	0,00	7 970,30	7 970,30
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET					III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE					A3

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		8 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 762,00		0,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	1 435,00		0,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200,00		0,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 127,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		8 762,00		0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET								III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE								B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		1 561 962,90	0,00	0,00	199 220,66	199 220,66	0,00	199 220,66	199 220,66
011	Charges à caractère général (4)	1 101 290,90	0,00	0,00	179 220,66	179 220,66	0,00	179 220,66	179 220,66
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	401 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	46 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 549 200,90	0,00	0,00	194 220,66	194 220,66	0,00	194 220,66	194 220,66
66	Charges financières	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		4 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		1 553 200,90	0,00	0,00	199 220,66	199 220,66	0,00	199 220,66	199 220,66
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	3 762,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 762,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté								0,00
------------------------------	--	--	--	--	--	--	--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées								199 220,66
--	--	--	--	--	--	--	--	-------------------

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 552 700,90	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté	199 220,66
------------------------------	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	199 220,66
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 561 962,90	0,00	0,00	199 220,66	199 220,66	0,00	199 220,66	199 220,66
011	Charges à caractère général (5)	1 101 290,90	0,00	0,00	179 220,66	179 220,66	0,00	179 220,66	179 220,66
60622	Carburants	7 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	1 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	715,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60662	Vaccins et sérums	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	276 284,00	0,00		100 173,00	100 173,00	0,00	100 173,00	100 173,00
61351	Matériel roulant	10 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	505 000,00	0,00		11 837,37	11 837,37	0,00	11 837,37	11 837,37
61551	Entretien matériel roulant	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	196 001,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	7 340,70	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	15 000,00	0,00		23 681,83	23 681,83	0,00	23 681,83	23 681,83
6227	Frais d'actes et de contentieux	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6233	Foires et expositions	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	4 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	0,00		43 528,46	43 528,46	0,00	43 528,46	43 528,46
627	Services bancaires et assimilés	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
0049-200080828-202600100-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
62878	Remb. frais à des tiers	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	401 500,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	300,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	3 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	108 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	5 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	45 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	75 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	0,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
64138	Primes et autres indemnités	23 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	46 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	2 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	14 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	1 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6488	Autres	1 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	46 410,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	36 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	2 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	10,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 549 200,90	0,00	0,00	194 220,66	194 220,66	0,00	194 220,66	194 220,66
66	Charges financières	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (5)	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		4 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
Total des dépenses réelles		1 553 200,90	0,00	0,00	199 220,66	199 220,66	0,00	199 220,66	199 220,66
023	Virement à la section d'investissement	5 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	3 762,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	3 762,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		8 762,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (*DF 042 = RI 040*) (*DF 043 = RF 043*).

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	9 262,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7078	Autres marchandises	3 762,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 552 700,90	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	107 921,70	0,00	0,00	0,00	0,00
7472	Participation régions	239 007,20	0,00	0,00	0,00	0,00
74751	Participation GFP de rattachement	646 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74772	Participation FEDER	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	541 662,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 561 962,90	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 75121) (9)

Accusé de réception en préfecture
849-200000828-20260212_05
Date de réception : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
52337704CT7SMBVAR	21/02/2024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
52337704CT8SMBVAR	16/06/2025	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.
(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.
(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : 1500 €		24/01/2024
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	202 - Frais de documents d'urbanisme	5	24/01/2024
L	2051 - Concessions, brevet, licences et droit similaires	2	24/01/2024
L	2121 - Plantations arbres et arbustes	15	24/01/2024
L	2128 - Autres agencements de terrains	15	24/01/2024
L	21828 - Matériel de transports (véhicules)	8	24/01/2024
L	21838 - Matériel informatique	3	24/01/2024
L	21848 - Autres matériel de bureau et mobilier	10	24/01/2024
L	2188 - Autres Immobilisations corporelles	8	24/01/2024
L	Construction sur sol d'autrui	0	24/01/2024

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	1,00	3,00	2,00	1,00	3,00
Adjoint Administratif	C	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Redacteur principal	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,00	4,00	1,00	3,00	4,00
Ingénieur	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Technicien principal	B	2,00	0,00	2,00	1,00	1,00	2,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		6,00	1,00	7,00	3,00	4,00	7,00

Accusé de réception en préfecture
049-200000020-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80

%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				173 000,00		
Adjoint Administratif	C	ADM	366.0	20 000,00	332-8-2°	CDD assistant comptable
Ingénieur	A	TECH	518.0	63 000,00	332-8-2°	CDD directeur
Technicien	B	TECH	373.0	43 000,00	332-8-2°	CDD technicien de riviere
Technicien principal	B	TECH	406.0	47 000,00	332-8-2°	CDD technicien de riviere
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				173 000,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326 352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1 343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1 333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Accusé de réception en préfecture
 049-200080828-20260212-DEL202603-BF
 Date de télétransmission : 16/02/2026
 Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS

Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	0,00	7 970,30	7 970,30	7 970,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	7 970,30	7 970,30	7 970,30

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Affectation au 1068 (C)	0,00	0,00	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	7 970,30	7 970,30	7 970,30
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	7 970,30	7 970,30	7 970,30

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (1)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(2)	8 762,00	0,00	0,00	8 762,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	8 762,00	0,00	0,00	8 762,00

(1) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(2) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 0,00	0,00	II 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		0,00	0,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00	0,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 8 762,00	0,00	VI 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		8 762,00	0,00	0,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
281838	Autre matériel informatique	1 435,00	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	200,00	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 127,00	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	5 000,00	0,00	0,00

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202603-BF
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

IV – ANNEXES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 21
 Nombre de membres présents : 13
 Nombre de suffrages exprimés : 13

VOTES :
 Pour : 13
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation : le 4 fév. 2026

Présenté par Jean-Paul Pavillon, Président
 A le, Rue de la en Angers, le 12 fév 2026
 Délibéré par le Comité syndical, réuni en session
 A le, Rue de la en Angers le 12 fév 2026
 Les membres du comité syndical,

Certifié exécutoire par le Président,

Jean-Paul Pavillon

Compte tenu de la transmission en Préfecture, le
 Et de la publication, le

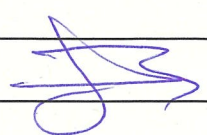
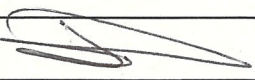
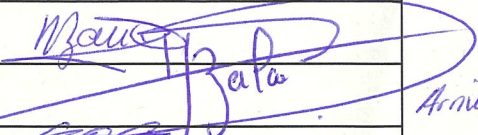
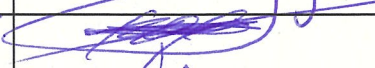
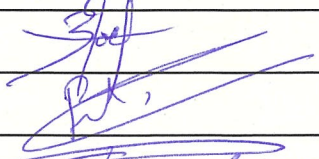
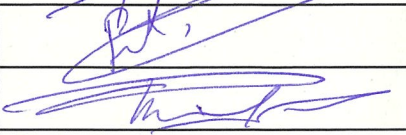
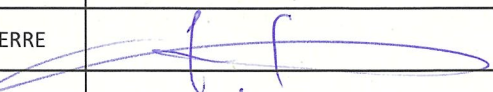
A le, 13 fév 2026

Angers

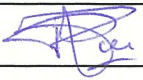
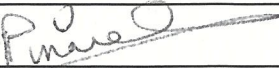
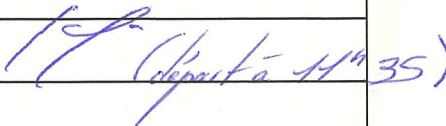
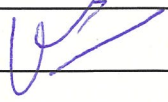
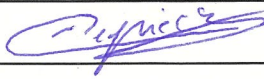
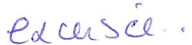


Accusé de réception en préfecture
 049-200080828-20260212-BEL 202603-BF
 Date de télétransmission : 16/02/2026
 Date de réception préfecture : 16/02/2026

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLES ANGEVINES ET DE LA ROMME
COMITE SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
EMARGEMENT

Structure	Titulaire		Signature
	Nom	Prénom	
CCVHA	BRU	JEAN-PIERRE	
	CHEREAU	CATHERINE	
	MEIGNAN	ANTOINE	
	DRIANCOURT	MARC-ANTOINE	
CCALS	BLONDET	JACQUES	
	LECOURT	SYLVIE	
	BEAUMONT	JEAN-PAUL	
	RIGAUD	MARIE-PIERRE	
CCLLA	BERLAND	YVES	
	ALLAIN	JEROME	
	BOET	FRANCOIS	
CUALM	PAVILLON	JEAN-PAUL	
	RAIMBAULT	JEAN-FRANCOIS	
	CAILLEAU	MARC	
	BARAIZE	DAVID	
	MIGNOT	JEAN-PIERRE	
	PASDELOUP	DANIEL	
	PHILIPPEAU	CHRISTIAN	
	FOUCHER	SYLVIE	
	CHALOPIN	JEAN-MICHEL	
	ALUSSE	JOELLINE	

Arrivée à 10h40.

Structure	Suppléants		Signature
	Nom	Prénom	
CCVHA	SANTENAC	RACHEL	
	FERRON	PATRICK	
	BELLANGER	DOMINIQUE	
CCALS	PINARD	ANNIE	
	DIARD	FRANCOISE	
	CHASSOULIER	GERARD	
CCLLA	BENETTA	NICOLAS	
	GENEVOIS	JACQUES	
	HERGUAIS	MATTHIEU	
CUALM	PREZELIN	JEAN-PHILIPPE	
	BOUGUE	HENRI	
	BIROT	PHILIPPE	
Structure	Membres à titre consultatif		Signature
	Nom	Prénom	
	HAMARD	Marie-Jo	
Structure	Autres personnes présentes		Signature
	Nom	Prénom	
SMBVAR	DEGRIECK	Bertrand	
	GUTIERREZ	Elodie	
	PERSICO	Céline	
	RIOBE	Anne-Laure	
	PARELLE	Léa	
CCALS	BOMMERT	Eloise	
CCVHA	STASSE	Romain	
CCALS	BASTIDE	Laure	
CUALM	ROTONDARO	Isabelle	
CUALM	COMMERE	Géraldine	
CCLLA	VITRAI	Bruno	

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°5 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;

M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;

M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;

MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joeline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;

MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;

M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;

M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°5 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 04

Point en exergue – Ligne de trésorerie 2026/2027

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) dispose de subventions importantes venues d'organismes partenaires notamment de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Pays de la Loire, l'Union européenne, via le Fond Européen de Développement Economique et Régional (FEDER) et le Life Revers'eau et l'Etat via le Fond pour la Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM). Ces subventions alimentent le budget du SMBVAR mais ne sont versées qu'après la constatation du service fait et dans un délai pouvant aller de plusieurs mois à deux ans.

Dans ce contexte la trésorerie du SMBVAR se retrouve déficitaire rapidement le temps de récupérer ces subventions. Afin d'éviter une sollicitation supplémentaire des intercommunalités membres, le bureau a approuvé une proposition d'ARKEA pour 400 000 € sur 12 mois le 5 juillet 2018. La ligne de trésorerie est reconduite annuellement par délibération.

La banque ARKEA a remis une offre pour une ligne de trésorerie de juin 2026 à juin 2027 dont le détail est présenté ci-dessous :

- Montant : 400 000 €
- Commission d'engagement : 500 €
- Durée : 12 mois
- Périodicité : trimestrielle (sans capitalisation des intérêts)
- Base de calcul : Exact/360
- Commission de non utilisation : Néant
- Index : TI3M flooré à 0 + 0.75 %

Conditions financières :

Index	Marge
TI3M	+ 0.75 %

Versement des fonds : Sans frais

- Montant minimum : 10 000 €
- Modalités : par l'Espace Client en J avant 15h et en J+1 après 16h
- Remboursement des fonds : Sans Frais
- Modalités : par l'Espace Client, en J avant 11h30
- Facturation des intérêts : J-1
- Jour de tirage : Inclus
- Jour de remboursement : Exclu

Considérant l'offre d'ARKEA du 02 février 2026 annexée ;

Vu la délibération DEL 2018 18 prise par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme le 17 mai 2018, approuvant l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 400 000 € et la proposition d'ARKEA ;

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°5 (dans l'ordre du jour)

DELIBERE

Approuve la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € ;

Approuve la proposition d'ARKEA pour une durée de 12 mois avec possibilité de prorogation ;

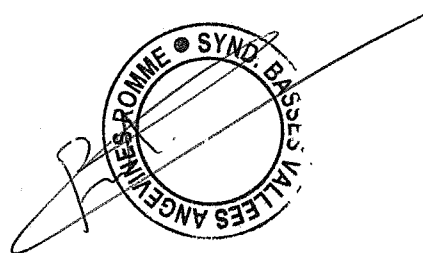
Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2026 et suivants.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON



COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°7 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;
MME CHEREAU Catherine , M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;
M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.**

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°7 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 05

Fonctionnement du syndicat et représentations – Convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des basses vallées angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Dans le cadre de l'animation des Contrats Territoriaux Eaux des Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) signés en 2021 et 2024, le Département du Maine et Loire et le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme ont piloté la réalisation d'un programme de travaux sur la période 2021-2026. Ces travaux avaient pour objet d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et d'atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Le contrat 2024-2026 arrivant à son terme, il est important de faire un bilan des opérations qui ont été réalisées sur l'ensemble de la période entre 2021-2026. Cela permettra de mesurer l'impact que les actions des deux contrats ont pu avoir sur les milieux, de déterminer pourquoi certaines actions n'ont pas été mises en place et quelles seraient les actions à prévoir pour continuer à restaurer les milieux pour atteindre les objectifs de la DCE. La préparation de la future programmation des accords de territoire 2027-2029 et 2030-2032 sera aussi l'occasion de travailler sur l'adaptation de nos stratégies d'interventions en fonction des enjeux de notre territoire.

Ainsi, une convention est mise en place entre les deux animateurs du contrat afin de définir les modalités de répartition de la prise en charge financière des frais inhérents à la réalisation de cette étude bilan et écriture du nouveau contrat.

Le SMBVAR, en charge de la consultation des bureaux d'études, a missionné le cabinet GEREG dès le 5 janvier 2026 afin de réaliser l'étude bilan du Contrat territorial Eau 2021-2026, de proposer une stratégie cohérente d'intervention et de travailler aux futures programmations 2027-2029 et 2030-2032.

Le suivi de l'étude sera réalisé conjointement entre les deux collectivités. Les conclusions de l'étude seront présentées au comité de pilotage du CT EAU BVAR.

Le montant estimé de l'étude est de 83 300 € HT, soit 100 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit ainsi :

Organisme	Taux d'aide/de participation	Montant
Agence de l'Eau	50 % du TTC	46 725 €
Région Pays de la Loire	30 % du TTC	28 035 €
SMBVAR	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €
Département	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €

Ainsi, il est convenu que le Département de Maine-et-Loire participe à hauteur de 10% du coût de l'étude dans la limite de 10K€.

Le SMBVAR effectuera une demande de versement au Département correspondant à sa participation financière après réception des aides publiques demandées par le Syndicat.

Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260216-DEL202605-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°7 (dans l'ordre du jour)

Vu le projet de convention annexée,

DELIBERE

Approuve la convention financière relative à la réalisation de l'étude bilan des contrats territoriaux eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (2021-2026) et l'écriture du prochain accord de territoire ;

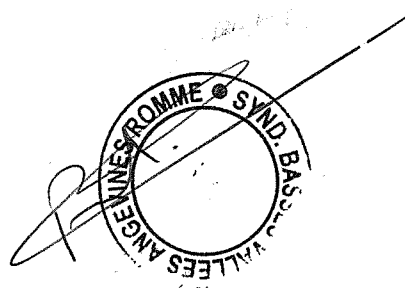
Impute les recettes au budget concerné de l'exercice 2026 et suivants.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON



CONVENTION FINANCIÈRE RELATIVE A LA REALISATION DE L'ETUDE BILAN DES CONTRATS TERRITORIAUX EAU DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME (2021-2026) ET L'ECRITURE DU PROCHAIN ACCORD DE TERRITOIRE

ENTRE :

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

ET

SYNDICAT MIXTE DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Entre les soussignés :

- Le Département de Maine-et-Loire, représenté par la Présidente du Conseil Départemental, Madame Florence DABIN, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente n° en date du 2 avril 2026,
- Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme, représenté par le Président, Monsieur Jean-Paul PAVILLON, agissant en vertu d'une délibération du comité syndical n° en date du 12 février 2026,

Vu le Contrat Territorial Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) 2021-2023 signé le 15 avril 2021 pour le premier volet et 2024-2026 signé le 05 avril 2024 pour le second volet, pour les rivières Maine, Vieille Maine, Loir, Sarthe et Mayenne,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

Les deux Contrats Territoriaux Eau des Basses Vallées Angevines et de la Romme (BVAR) signés en 2021 et 2024 par les différents maîtres d'ouvrages et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne prévoyait la réalisation d'un programme de travaux sur la période 2021-2026. Ces travaux avaient pour objet d'améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques et d'atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la Directive européenne Cadre sur l'Eau (DCE).

Le contrat 2024-2026 arrivant à son terme, il est important de faire un bilan des opérations qui ont été réalisées sur l'ensemble de la période entre 2021-2026. Cela permettra de mesurer l'impact que les actions des deux contrats ont pu avoir sur les milieux, de déterminer pourquoi certaines actions n'ont pas été mises en place et quelles seraient les actions à prévoir pour continuer à restaurer les milieux pour atteindre les objectifs de la DCE. La préparation de la

future programmation des accords de territoire 2027-2029 et 2030-2032 sera aussi l'occasion de travailler sur l'adaptation des stratégies d'interventions en fonction des enjeux du territoire.

La présente convention a pour objet de définir les modalités de répartition de la prise en charge financière entre les signataires des frais inhérents à la réalisation de cette étude bilan et écriture du nouveau contrat.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENT DES SIGNATAIRES

Le SMBVAR, en charge de la consultation des bureaux d'études, a missionné le cabinet GEREG dès le 5 janvier 2026 afin de réaliser l'étude bilan du Contrat territorial Eau 2021-2026, de proposer une stratégie cohérente d'intervention et de travailler aux futures programmations 2027-2029 et 2030-2032.

Le suivi de l'étude sera réalisé conjointement entre les deux collectivités. Les conclusions de l'étude seront présentées au comité de pilotage du CT EAU BVAR.

Le SMBVAR s'engage à procéder aux demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) (à hauteur de 50 % du montant TTC) et de la Région des Pays-de-la-Loire (à hauteur de 30 % du montant TTC) représentant 80 % d'aide sur le montant TTC.

Le Département s'engage à rembourser au Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) 50% du reste à charge des dépenses que ce dernier aura engagé dans le cadre de la présente convention, conformément aux taux de répartition mentionnés à l'article 3 et dans la limite de 10 000 €.

ARTICLE 3 : PARTICIPATION FINANCIERE

Le SMBVAR s'acquittera des frais liés à la réalisation de l'étude, objet de la convention.

Le Département sera appelé à verser sa participation (à hauteur de 10 % du montant global de l'étude et dans la limite de 10 000 €), au SMBVAR selon les modalités définies dans la présente convention, après déduction des aides publiques qu'il aura perçues.

Le montant de l'étude est estimé à 83 330 € HT, soit 100 000 € TTC.

Le plan de financement prévisionnel de l'étude s'établit ainsi :

Organisme	Taux d'aide/de participation	Montant
Agence de l'Eau	50 % du TTC	50 000 €
Région Pays de la Loire	30 % du TTC	30 000 €
SMBVAR	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €
Département	10 % (50% du reste à charge)	10 000 €

Le SMBVAR effectuera une demande de versement au Département correspondant à sa participation financière et conformément à au règlement budgétaire et financier du Département.

ARTICLE 4 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à la date de sa signature. Elle est conclue pour la durée de l'étude à réaliser.

ARTICLE 5 : AVENANT

Toute modification de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

ARTICLE 6 : LITIGES

Les parties signataires sont convenues de rechercher une solution amiable en cas de litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution de la convention. En cas d'échec, elles pourront saisir le tribunal compétent.

Fait à ANGERS, le

Pour le Département de
Maine-et-Loire

La Présidente

Florence DABIN

Pour le SMBVAR

Le Président

Jean-Paul PAVILLON

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°8 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

***Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45***

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;
M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.**

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°8 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 06

Fonctionnement du syndicat et représentations – Validation des remises d'ouvrages dans le cadre des travaux GEMA 2024&2025

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme porte des actions de renaturation des cours d'eau qui se réalisent sur des terrains privés. Le Syndicat, en amont des travaux, signe une convention relative aux travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains avec les propriétaires concernés par les travaux.

Au terme des travaux de renaturation, une procédure de remise d'ouvrage est réalisée permettant d'acter le transfert de propriété de l'ouvrage concerné et ainsi d'acter le transfert de la responsabilité associée.

En 2025, au terme des travaux débutés en 2024 et finalisés en 2025 4 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

- Ouvrage de franchissement (buse) avec masque sur le ruisseau du Tremblay à Bécon-les-Granits sur la parcelle F0609 au propriétaire suivant M. BREHERET ;
- Ouvrage de franchissement (passerelle piétonne) sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle ZR11 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de franchissement (pont cadre) sur le ruisseau de la Lugrie sur la voie communale reliant le lieu-dit la Lugrie à la D190 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage busé sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle RZ17 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;

En 2025, au terme des travaux réalisés en 2025, 6 ouvrages ont fait l'objet d'une remise :

- Ouvrage de vidange de plan d'eau sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 2 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A309 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 4 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un merlon de séparation entre l'étang et le ruisseau de Marcé sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292, A 293, A294, A295, A298, A299, A300, A301 et A302 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un chemin de 4 m de large pour véhicules et engins sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir ;
- Un chemin piétonnier de 3 m de large sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 & A650 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir.

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°8 (dans l'ordre du jour)

Considérant la convention de travaux et de remise d'ouvrage aux propriétaires riverains adoptée en Bureau Syndical le 08 décembre 2022 ;

Considérant l'intérêt qu'a le Syndicat à encadrer la remise des ouvrages réalisés ;

DELIBERE

Acte la remise des ouvrages et le transfert de propriété associé pour les ouvrages suivants :

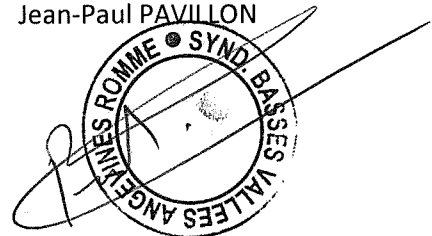
- Ouvrage de franchissement (buse) avec masque sur le ruisseau du Tremblay à Bécon-les-Granits sur la parcelle F0609 au propriétaire suivant M. BREHERET ;
- Ouvrage de franchissement (passerelle piétonne) sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle ZR11 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de franchissement (pont cadre) sur le ruisseau de la Lugrie sur la voie communale reliant le lieu-dit la Lugrie à la D190 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage busé sur le ruisseau de la Lugrie sur la parcelle RZ17 au propriétaire suivant Commune de Cheffes ;
- Ouvrage de vidange de plan d'eau sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 2 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A309 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un passage busé annelé de 4 m et de diamètre de 1 000mm sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un merlon de séparation entre l'étang et le ruisseau de Marcé sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle A292, A 293, A294, A295, A298, A299, A300, A301 et A302 au propriétaire suivant : Commune de Marcé ;
- Un chemin de 4 m de large pour véhicules et engins sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir ;
- Un chemin piétonnier de 3 m de large sur le ruisseau de Marcé à Marcé sur la parcelle YA41 & A650 au propriétaire suivant : Commune de Seiches sur le Loir.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON



Accusé de réception en préfecture
049-200080828-20260212-DEL202606-DE
Date de télétransmission : 16/02/2026
Date de réception préfecture : 16/02/2026

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026
N°9 (dans l'ordre du jour)

SYNDICAT DES BASSES VALLEES ANGEVINES ET DE LA ROMME

Extrait du Registre des Délibérations du Comité Syndical

Séance du jeudi 12 février 2026 présidée par Monsieur Jean-Paul PAVILLON, Président.
Début séance à 9h30 – Fin de séance à 11h45

Etaient présents :

M. Jean Paul PAVILLON ; M. Jean-François RAIMBAULT ; M. Jean-Pierre MIGNOT ; MME Sylvie FOUCHER ; M. Jean-Philippe PREZELIN ;
M. Jacques BLONDET ; M. Jean-Paul BEAUMONT ; MME Marie-Pierre RIGAUD ; MME Annie PINARD ;
M. Yves BERLAND (arrivée à 10h40) ; M. François BOET ; M. GENEVOIS Jacques (départ à 11h35) ;
MME CHEREAU Catherine ; M. Patrick FERRON ;

Etaient excusés :

M. CAILLEAU Marc ; M. David BARAIZE ; M. Daniel PASDELOUP ; M. PHILIPPEAU Christian ; M. BIROT Philippe ; MME Joelline ALLUSSE ; M. Jean-Michel CHALOPIN ;
MME LECOURT Sylvie ; MME Françoise DIARD ; M. Gérard CHASSOULIER ;
M. BENETTA Nicolas ; M. Matthieu HERGUAIS ; M. Jérôme ALLAIN ;
M. Marc-Antoine DRIANCOURT ; M. BRU Jean-Pierre ; M. MEIGNAN Antoine ; MME Rachel SANTENAC ; M. BELLANGER Dominique ;

Les membres suivants ont donné pouvoir à des collègues :

Assistaient aussi :

MME Elodie GUTIERREZ ; MME Anne-Laure RIOBE ; M. Bertrand DEGRIECK ; MME Léa PARELLE ; M. Jérôme PRAULT ; MME Géraldine COMMERE ; M. Hugo RAGEYS.

Le conseil a nommé secrétaire, M. GENEVOIS Jacques.



**Le compte rendu de la séance a été publié par extraits sur le site internet du SMBVAR le
vendredi 13 février 2026.**

COMITÉ SYNDICAL DU 12 FEVRIER 2026

N°9 (dans l'ordre du jour)

Référence : DEL 2026 07

Fonctionnement du syndicat et représentations – Rapport d'activités 2025

Rapporteur : Jean-Paul PAVILLON

EXPOSE

Le règlement intérieur du Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme prévoit l'envoi aux membres d'un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du dernier compte administratif. Ce rapport d'activités est l'occasion de s'arrêter sur les accomplissements du Syndicat et d'apporter ces informations de manière pédagogique à nos membres.

L'activité de l'année 2025, est présentée sous forme d'un rapport divisé en trois parties :

- la Vie du Syndicat
- la Gestion des Milieux Aquatiques
- la Prévention des Inondations.

Un ensemble d'indicateurs est présenté en dernière page.

Ce rapport a été transmis en amont de la réunion et est proposé à la discussion et à la validation.

DELIBERE

Approuve le rapport d'activités 2025 annexé à la présente délibération.

Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Le Comité adopte à l'unanimité.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes ou sur le site Télérecours dans un délai de deux mois.

Le Président
Jean-Paul PAVILLON

